



Vers une trame verte et bleue en PACA – 18/06/09

Quels attendus dans les SCoT ?

Service Territoire Evaluation Logement Aménagement Connaissance
Unité Politique des Territoires
Pôle Environnement et Evaluation
Christophe FREYDIER – Virginie CAUSSE

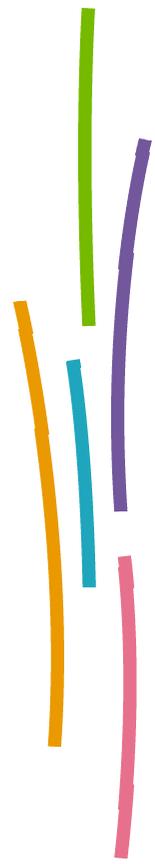
Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

TVB et documents d'urbanisme

- Etat des lieux
- Exemple :
 - étude sur les continuités écologiques SCoT PM

SCOT en PACA



Gestion des sols

Occupation par le domaine bâti en 1952, 1979, 1999
Source : IGN

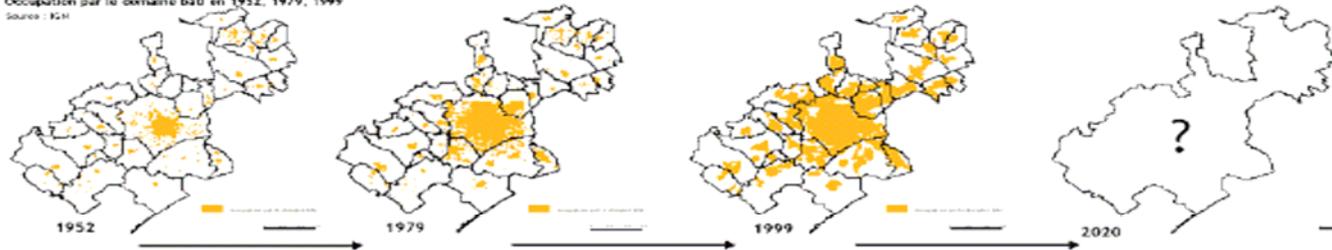
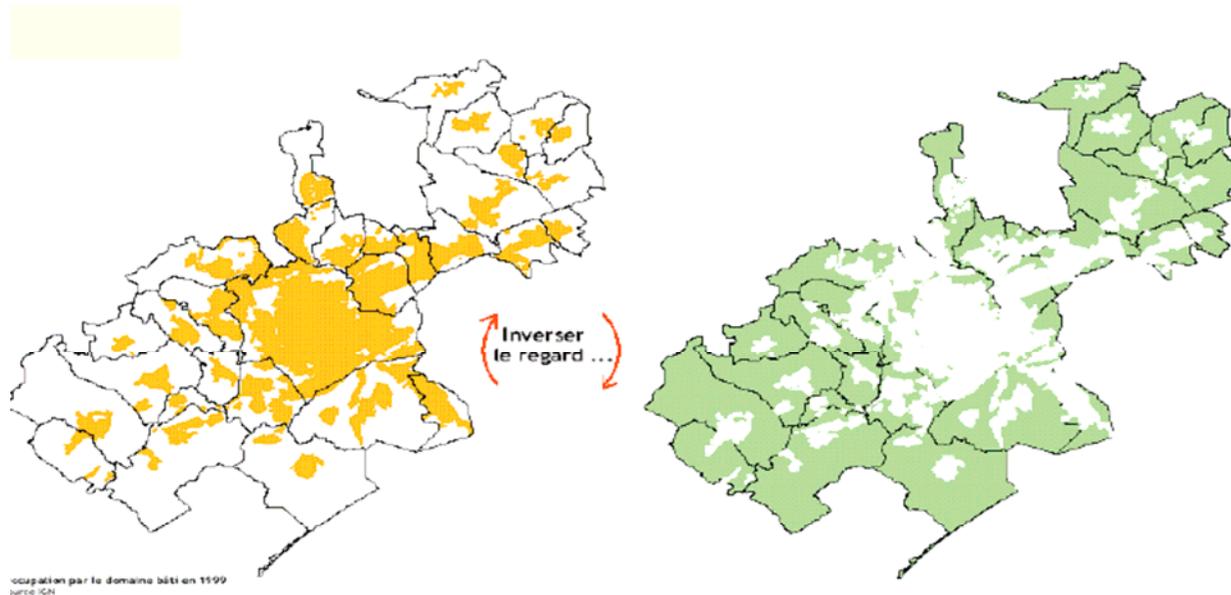


Figure 2 : une urbanisation à un rythme de 300 ha/an



... pour révéler l'armature
des espaces naturels et agricoles.

Enjeux environnementaux

Que dit le code de l'urbanisme?

L121-1 Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer

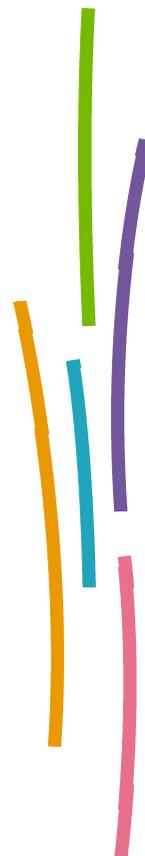
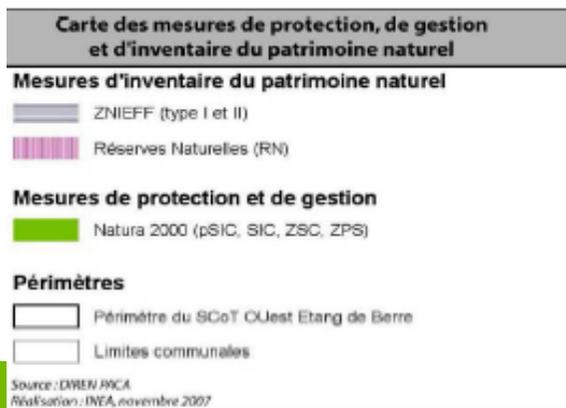
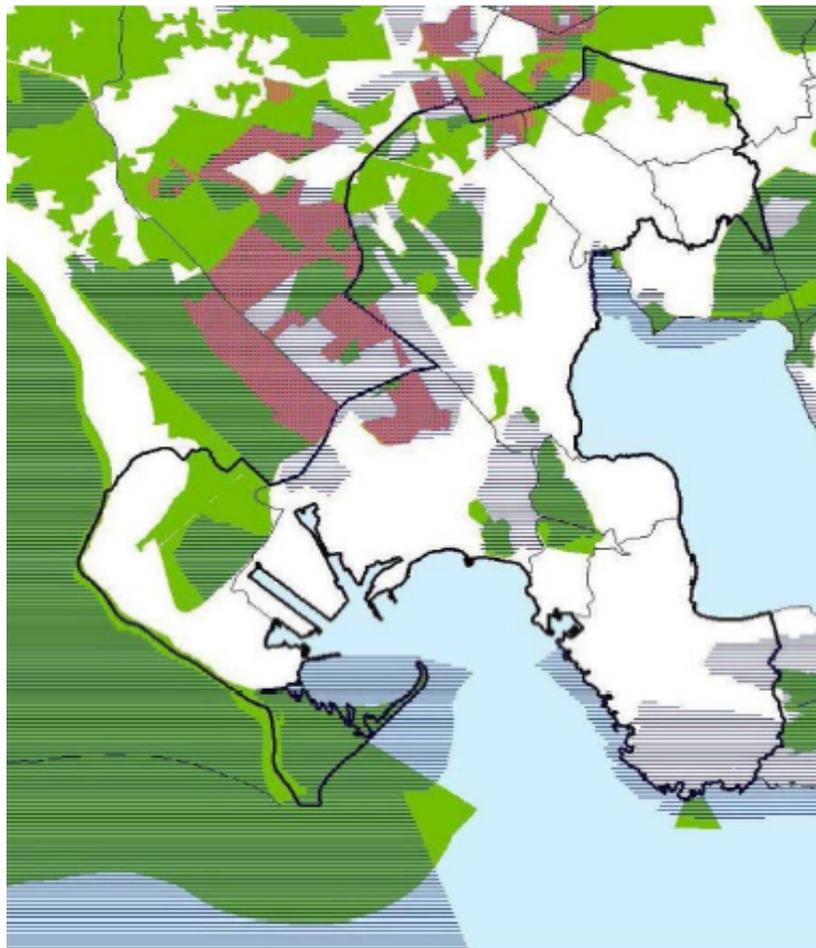
3° Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature

L121-11 (Evaluation environnementale) Le rapport de présentation des documents d'urbanisme mentionnés à l'article précédent décrit et évalue les incidences notables que peut avoir le document sur l'environnement. Il présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, dans la mesure du possible, compenser ces incidences négatives. Il expose les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de la protection de l'environnement, parmi les partis d'aménagement envisagés, le projet a été retenu.

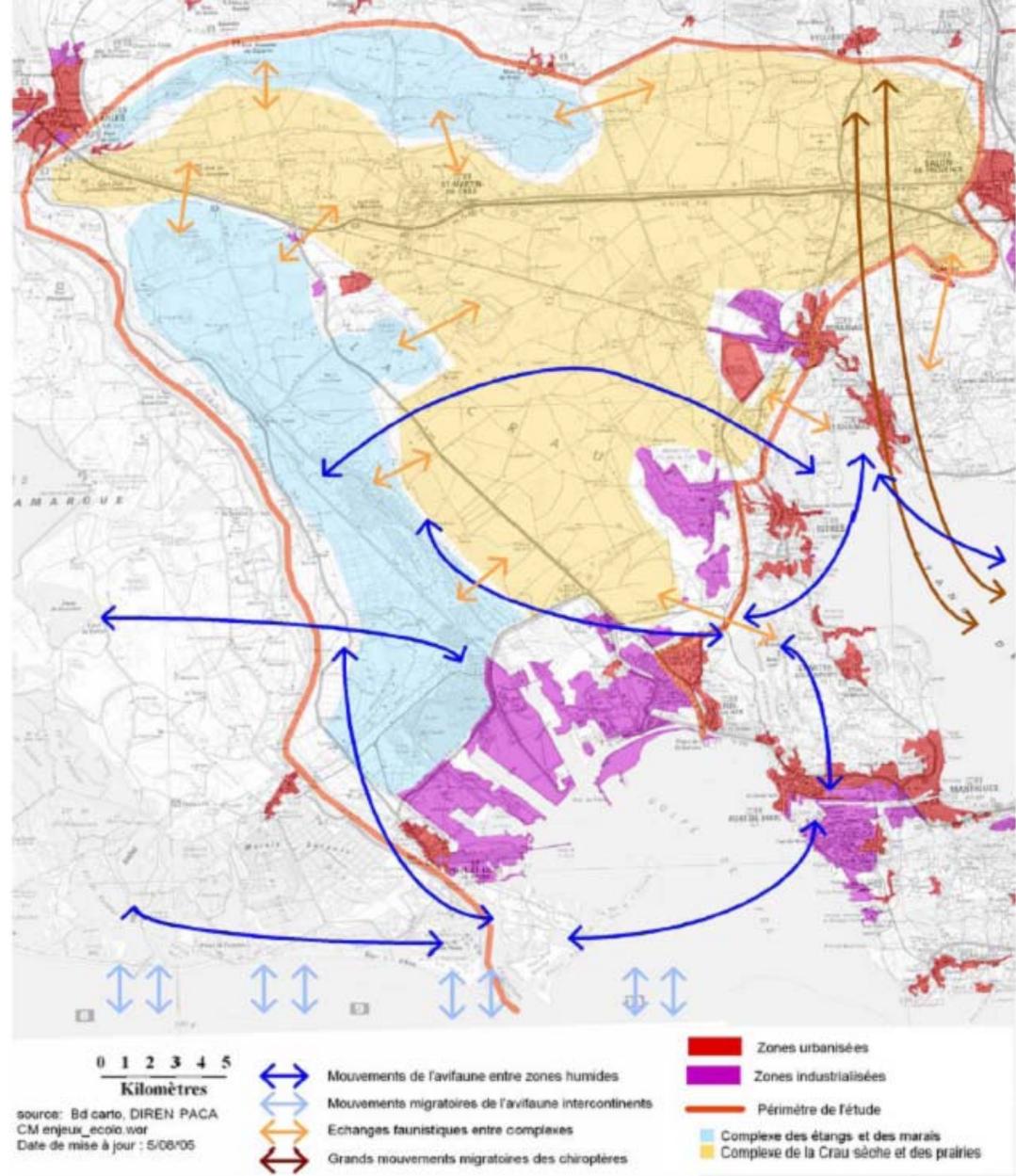
Le rapport de présentation contient les informations qui peuvent être raisonnablement exigées, compte tenu des connaissances et des méthodes d'évaluation existant à la date à laquelle est élaboré ou révisé le document, de son contenu et de son degré de précision

Hiérarchiser les espaces naturels

Figure 7 : Carte des mesures de protection et de gestion, et d'inventaire du patrimoine naturel



Continuités et corridors



Carte 16 - Les enjeux ECOLOGIQUES

Continuités et corridors

Situé entre la zone urbanisée de La Casse et un espace ouvert à vocation agricole, ce talus boisé s'avère être un corridor écologique de par la liaison qu'il représente entre les versants boisés et la Gvronde.

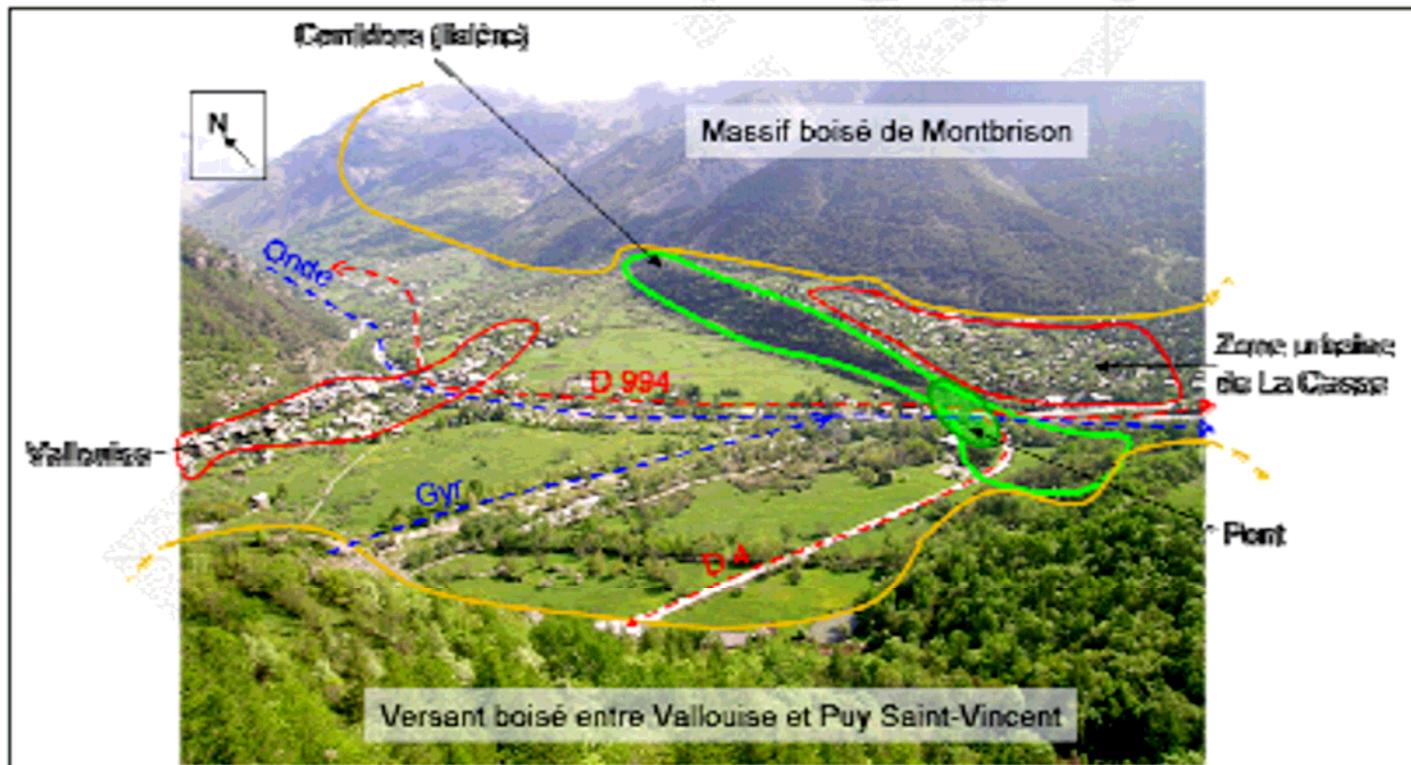
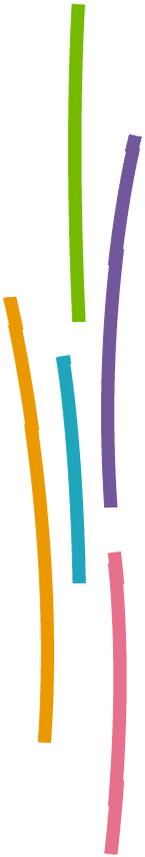
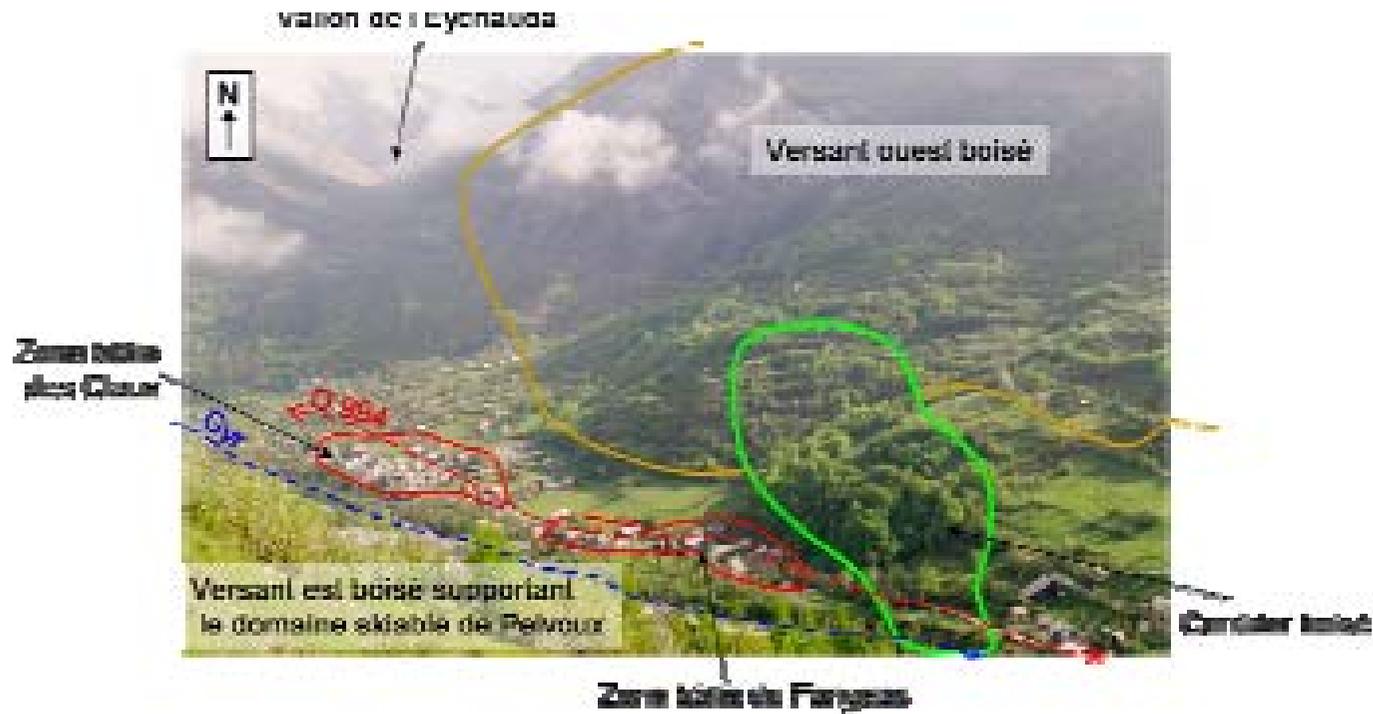


Figure 95. Corridor écologique de la Casse.

Continuités et corridors

Cette bande boisée constitue une connexion continue entre la ripisylve rive gauche du Gyr et le versant ouest boisé



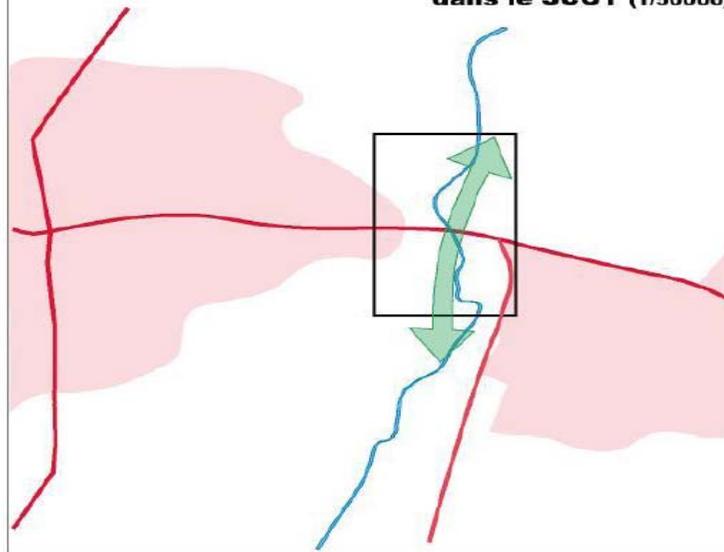
Continuités et corridors

Exemples

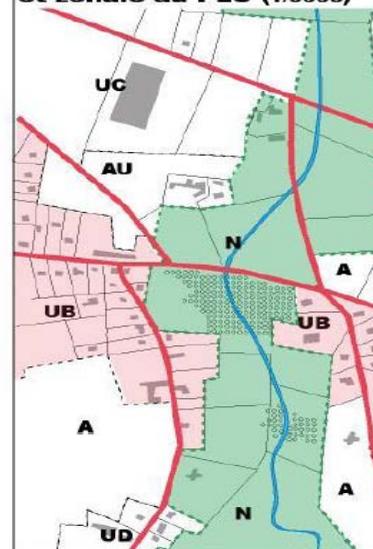
ADR

Exemple de compatibilité d'un principe entre SCOT et PLU

Inscription d'un principe de coulée verte dans le SCOT (1/50000)

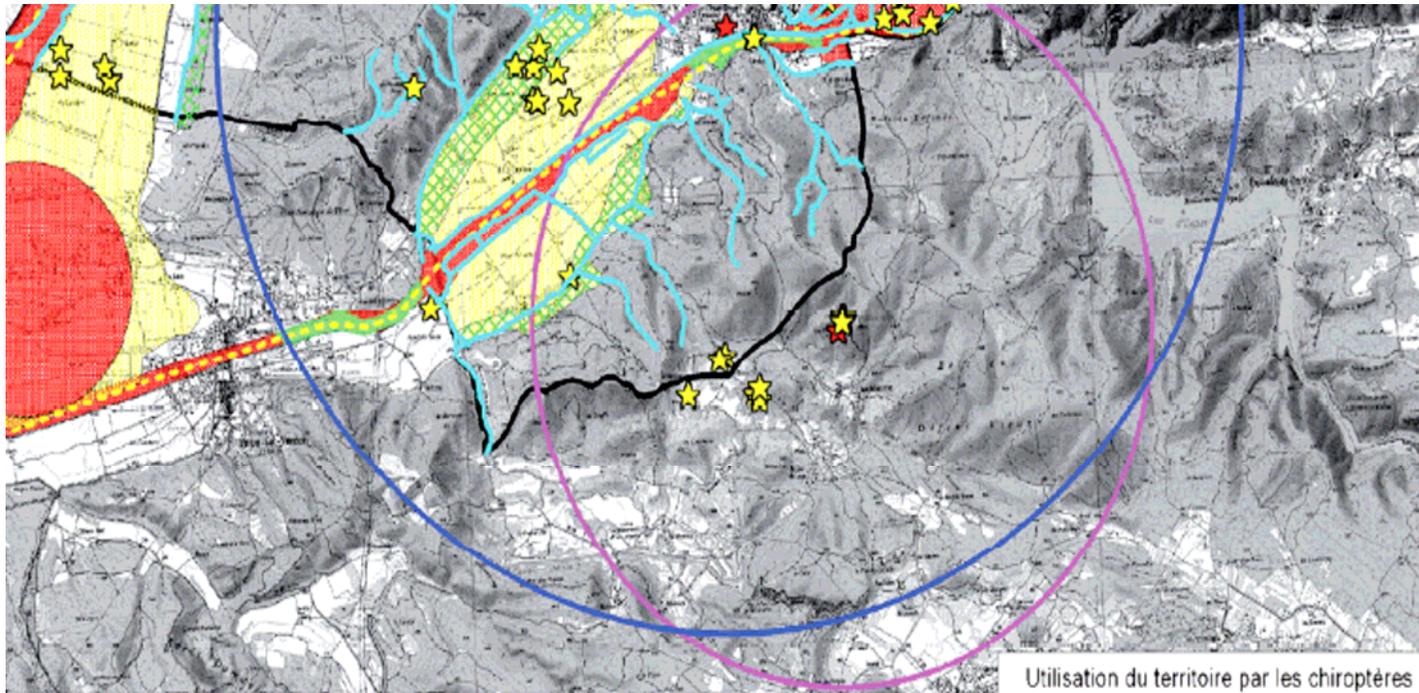


Transcription parcellaire et zonale au PLU (1/5000)



Le document d'orientation localise une coulée verte, axée sur la rivière. Le PLU en tire les conséquences en matière de délimitation parcellaire, de zonage et de règlement, selon le principe de compatibilité.

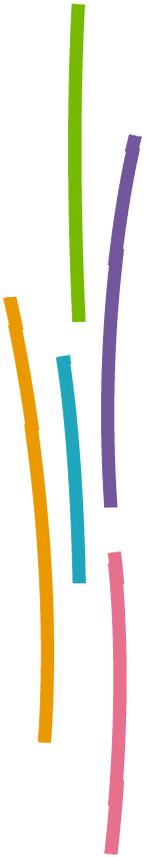
Continuités et corridors



Carte, H. Gomila.

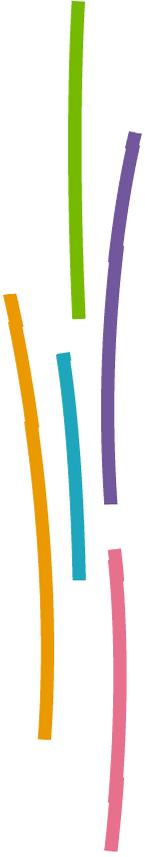
Utilisation du territoire par les chiroptères

- Territoires de chasse
- Gîtes connus
- Rayon d'action du Grand rhinolophe
- Rayon d'action du Petit rhinolophe
- Transit
- Ecotone
- Biotopes remarquables
- Zones tampons



Evaluation des incidences

- Cartographie de superposition des enjeux environnementaux et des projets
- Des zooms sur les zones susceptibles d'être touchées
- La Justification de l'opportunité et de la localisation des projets

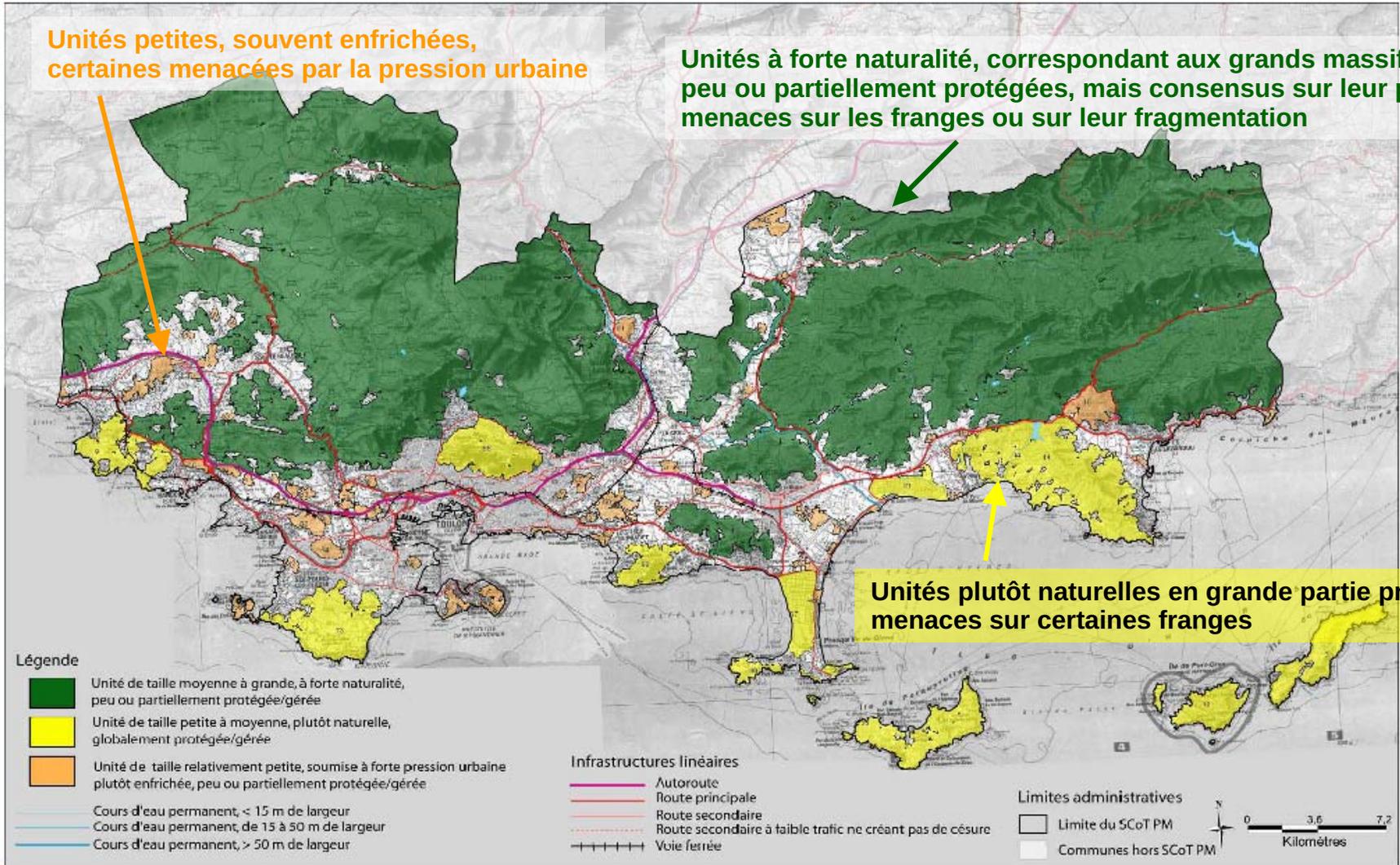


Etude sur les continuités écologiques du SCoT PM

3 étapes :

- analyse spatiale → appréhender le territoire
- analyse fonctionnelle → déterminer les continuités écologiques par traitement SIG 
- analyse typologique → classer les continuités écologiques selon différents critères 

Continuités écologiques non aquatiques - Typologie



Carte 3 : Continuités écologiques non aquatiques : typologie

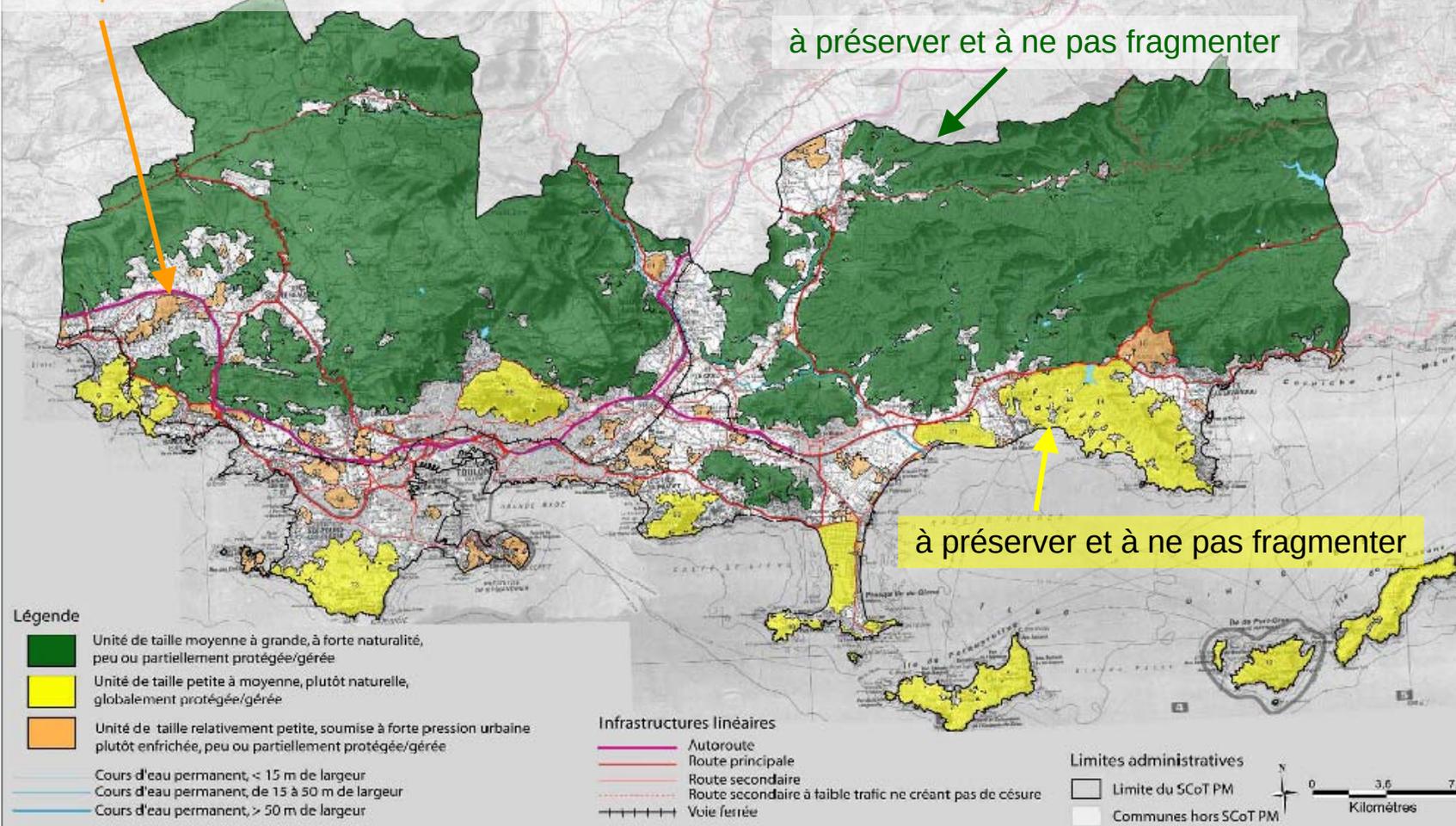
Continuités écologiques non aquatiques - Typologie



Choix possible sous certaines conditions

à préserver et à ne pas fragmenter

à préserver et à ne pas fragmenter



Carte 3 : Continuités écologiques non aquatiques : typologie



Préserver l'agriculture écologique et paysagère de l'aire toulonnaise

- Espace naturel à forte valeur écologique ou paysagère à préserver
- Contraintes paysagères à préserver
- Cours d'eau
- Principaux cours d'eau à valoriser
- Espaces naturels sensibles ou agricoles faisant déjà l'objet d'une protection (Site Classé, Espace Naturel Sensible, Arrêté de Déclaration, Arrêté de Conservation du littoral)
- Projets de classement des sites du Coulon et du Gros Carré

Soutenir les agricultures de l'aire toulonnaise

- Espace à dominante agricole à préserver
- Préserver les grands terroirs viticoles
- Revaloriser les opportunités productives de la filière horticoles
- Anticiper et accompagner les nouvelles localisations des terroirs (espaces de PACO Figue de Collège)

Fond de Carte

- Espace déjà artificialisé ou susceptible d'être artificialisé ou d'être occupé
- Voie ferrée
- Autoroutes
- Autres routes
- Communes hors du SCoT

